



Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la

Banque Nationale Agricole « BNA »

16/03/2009

L'assemblée Générale Extraordinaire de la BNA tenue le 14/03/2009 a statué sur une augmentation de capital de 60MD portant ainsi le capital de 100MD à 160MD

Cette augmentation est divisée en deux tranches :

- Une augmentation de 10MD par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites à raison d'une action nouvelle pour 10 anciennes détenues ;
- Une augmentation de 50MD par souscription en numéraire et émission de nouvelles actions au prix de 7D (dont 2D de prime d'émission) et à raison d'une action nouvelle souscrite pour 2 anciennes détenues.

La souscription à cette augmentation ainsi que la libération de la prime d'émission se feront, en totalité, en 2009. Toutefois, la libération de l'augmentation du capital se fera en deux tranches, soit 25MD en 2009 et 25MD en 2010.

Cette augmentation du capital de la BNA, s'inscrit dans le cadre suivant :

- La consolidation des fonds propres de la banque a fin de se conformer aux obligations réglementaires concernant les ratios spécifiques au secteur, notamment en matière de solvabilité et de division des risques ;
- La préparation de la banque à l'entrée en application des normes de Bâle II ;
- Le financement des projets internes de développement de la BNA.

Par ailleurs le management de la banque a mis en exergue les performances réalisées par la BNA au cours de l'exercice 2008 qui se résument comme suit :

- Une progression de 16,8% de l'encours de crédits à 4 531MD contre 3 881MD une année auparavant ;
- Une notable hausse de 15,2% des ressources mobilisées auprès de la clientèle à 4 181MD contre 3 630MD à fin 2007 ;
- Un accroissement de 13,4% du Produit Net Bancaire passant de 191MD au 31/12/2007 à 216MD au 31/12/2008 ;
- Un respect, remarquable, des normes de sécurité financière réglementaire, avec un ratio de liquidité de plus de 100% et celui de solvabilité à 8,85% au 31/12/2008 ;
- La réalisation d'importants efforts en ce qui concerne les créances douteuses et litigieuses, permettant ainsi la régression du ratio de créances accrochées de 11,7% en 2008 contre 17,9% en 2005.